

DÉCISION DU MAIRE

N°D-2020/027

CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE À HAUTEUR DE 15 000 000 EUROS

LE MAIRE DE CAEN

VU l'article 1er de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2014 précisant l'étendue de la délégation d'attribution au Maire ou Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,

CONSIDERANT la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues,

CONSIDERANT la proposition faite par la Caisse d'Epargne,

DÉCIDE

1 - pour financer des besoins ponctuels de trésorerie du budget principal, la ville de Caen contracte auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant de 15 000 000,00€ (quinze millions d'euros).

Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Caisse d'Epargne
Emprunteur	Ville de Caen
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirage
Montant maximum	15 000 000, 00 EUR
Durée maximum	12 mois

Taux d'intérêt	Eonia + 0.17 % marge (Eonia flooré à zéro)
Base de calcul	Exact/360 jours
Date de prise d'effet du contrat	10 Avril 2020
Date d'échéance du contrat	10 Avril 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	7 200 EUR
Commission de non utilisation	Néant
Modalités d'utilisation	<p>L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service "Banque en Ligne" de la Caisse d'Epargne.</p> <p>Tirages/versements – procédure de virement de trésorerie privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 11h00 pour exécution en J.</p> <p>Aucun montant minimum pour les tirages et remboursements</p>

2 – de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts.

3 – d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 8 avril 2020

Affiché le 8 avril 2020

Transmis à la préfecture le 08/04/20
Identifiant de l'acte 014-211401187-
20200101-lmc189967-AU-1-1
Exécutoire le 08/04/20

Le Maire,

Joël BRUNEAU